

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**MARDI 28 FÉVRIER 2023**

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS**  
**EN DATE DU 28 FÉVRIER 2023**

-----

L'an deux mille vingt-trois, le **MARDI 28 FÉVRIER** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 22 février 2023.

**ÉTAIENT PRESENTS** : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HOUSSIN Romuald, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

**MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION** : -

---

**Secrétaire de séance** : M. BOULET Guillaume

Fin de la séance : 20h40

*L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :*

**VU :**

La délibération 2020-07 N° 8 en date du 10 juillet 2020, autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux de réhabilitation de l'hôpital Saint Jean-Baptiste ;

La délibération n° 2022-07-N° 3 en date du 7 juillet 2022 autorisant la prolongation de délai des travaux et approuvant les plus et moins-values ;

L'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 8 décembre 2022 relatif à la prise en compte des travaux supplémentaires du lot 1 Ramery ;

L'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 20 février 2023 relatif à la prise en compte de nouveaux travaux supplémentaires du lot 1 Ramery ;

**CONSIDERANT** le fait que, dans le cadre de travaux de réhabilitation d'un ancien bâtiment d'intérêt patrimonial, il peut s'avérer qu'au cours de la réalisation du chantier, des travaux supplémentaires doivent être mis en œuvre pour préserver le patrimoine architectural et s'adapter aux contraintes de l'existant ;

**QUE** dans le cadre de la réhabilitation de l'ancien hôpital Saint Jean Baptiste, des travaux supplémentaires permettant de conserver la qualité architecturale du site sont à prévoir ;

**QUE**, par souci de satisfaire au bon usage des deniers publics, des sources d'économies ont été recherchées, qu'en conséquence, il est proposé les plus et moins-values suivantes :

LOT 1 RAMERY GROS ŒUVRE ETENDU Intitulé des modifications	Montant HT
Fourniture et pose de garde-corps vitrés pour l'escalier de la médiathèque	65 097,00 €
Suppression des poufs et jeux acoustiques au niveau des extérieurs	-24 176,11 €
Suppression des pavés béton à joints gravillonnés correspondant à 7 places situées devant la petite maison « la Charité »	-3 704,25 €
La réalisation de sondage du servoir au niveau de l'extérieur	3 886,00 €
Modification du mode d'isolation sous rampants en zone chapelle	61 904,00 €
L'habillage des parements de l'escalier historique de la cour en grès	34 999,00 €
Accès cave, portes ventilation et fermetures des soupiroux	52 684,38 €
La dépose des pierres bleues de la chapelle et repose des pierres bleues sous le porche	9 022,56 €
La dépose et la repose des stèles de la chapelle	6 150,00 €
La restauration des sculptures conservées sur la façade A Rue de Saint Omer	50 159,09 €
Traitement des murs mitoyens	78 552,53 €
Restauration des murs latéraux appui ébrasement de baie et niche en zone chapelle	30 585,95 €
Ajout de Faux plafonds en périphérie du fablab ; ajout de travaux de menuiseries ; Modification des fondations du mur de clôture suite aux travaux ENEDIS ; Ajout de serrurerie	39 733,95€
Réseaux et tranchées complémentaires, adaptation du puits découvert	23 371,00€
Décaissé le long de la façade E (bâtiment ouest)	12 852,00€
<b>Total</b>	<b>441 117.10 €</b>

Il est rappelé que le montant initial des travaux pour le lot 1 s'élevait à 4 966 916,98€ HT, qu'un premier avenant à hauteur de 250 286,93€ HT a été validé par le Conseil municipal, portant le montant des travaux à 5 217 203,91€ HT.

**CONSIDERANT** que l'incidence financière cumulée avec cet avenant n°2 est évaluée à 13,92% et qu'il peut être pris sur le fondement de l'article R.2194-8 du code de la commande publique relatif aux modifications de faible montant ;

Le montant des travaux s'élèverait après validation de l'avenant n°2 à 5 658 321,01€ HT, soit 6 789 985,21€ TTC.

**CONSIDERANT** que l'augmentation des délais d'approvisionnement des fournisseurs liée au contexte international actuel a pour effet de prolonger le délai d'exécution des travaux arrêté précédemment au 2 février 2023 ;

**QU'EN CONSEQUENCE**, les travaux sont prolongés jusqu'au 31 mai 2023 ;

*Le Conseil municipal,*

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gérard OBOEUF - Maire-Adjoint ;*

*Et après en avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1** - D'APPROUVER la passation de l'avenant n°2 avec l'entreprise RAMERY ;

**ARTICLE 2** - D'APPROUVER la prolongation du délai d'exécution des travaux jusqu'au 31 mai 2023 ;

**ARTICLE 3** - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et à effectuer les démarches nécessaires.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Claude DISSAUX



Mairie de Aire sur la Lys  
PAS DE CALAIS